

Reconnu par arrêtés préfectoraux des 27 avril et 6 juillet 1933 et 26 février 1991

Nombre de membres en exercice composant le Comité : 25

Nombre de présents : .....16.... Pouvoirs : ...5.... Nombre de votants à l'ouverture de la séance : ...21....

Le Comité d'Administration du Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers s'est réuni le 25 MARS 2019 à 17h00 au siège du Syndicat, 304 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre, suite à la convocation adressée par le Président, Monsieur LECLERCQ, le 18 MARS 2019.

**POUR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE :**

Sont présents :

Monsieur	Jean-Luc LECLERCQ	Président
Madame	Christine BOURCET	Vice-Présidente
Monsieur	Bruno CHANUT	Délégué Titulaire
Monsieur	Philippe LANGLOIS D'ESTAINTOT	Vice-Président
Monsieur	Yves PERREE	Délégué Titulaire
Monsieur	Patrice COSSON	Délégué Suppléant
Monsieur	Stéphane PERRIN-BIDAN	Délégué Suppléant
Monsieur	Sybille D'ALIGNY	Délégué Suppléant
Madame	Monique RAIMBAULT	Déléguée Suppléante

Absents excusés :

Monsieur	Philippe JUVIN	Vice-Président
Monsieur	Daniel COURTES	Délégué Titulaire
Madame	Marion JACOB-CHAILLET	Vice-Présidente pouvoir à Monsieur Pierre JACOB
Monsieur	Serge DESEMAISON	Délégué Titulaire représenté par Madame DALIGNY
Madame	Dominique DEBRAS	Déléguée Titulaire
Monsieur	Patrick OLLIER	Délégué Titulaire
Monsieur	Jean-Pierre DIDRIT	Délégué Titulaire pouvoir à Monsieur COSSON
Monsieur	Jean-Pierre RESPAUT	Délégué Titulaire

**POUR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE**

Sont présents :

Madame	Josiane FISCHER	Vice-Présidente
Monsieur	Pierre JACOB	Vice-Président
Monsieur	Jean-Christophe ATTARD	Vice-Président
Madame	Sylvie MARIAUD	Déléguée Titulaire
Monsieur	Thierry Michel ISOARD	Délégué Titulaire
Madame	Caroline MOLIN BERTIN	Déléguée Suppléante
Monsieur	Jacques BRIFFAULT	Délégué Titulaire

Absents excusés :

Monsieur	Frédéric SITBON	Délégué Titulaire Pouvoir à Monsieur D'ESTAINTOT
Madame	Isabelle MASSARD	Vice-Présidente pouvoir à Monsieur BRIFFAULT
Monsieur	Rachid CHAKER	Délégué Titulaire
Monsieur	Yves PIQUE	Délégué Titulaire
Monsieur	Hervé HEMONET	Secrétaire Rapporteur
Monsieur	Pascal PELAIN	Délégué Titulaire

Invités : Monsieur le Trésorier Payeur : Monsieur Pierre-Jérôme PADOVANI.

Administration : M. Florent CASY et M. Tarik BENBRAHIM

Le Quorum est atteint. La séance est ouverte à 17h10

17h15 arrivée de Monsieur Philippe d'ESTAINTOT et de Madame Marion JACOB-CHAILLET.

Arrivée de Madame Caroline MOLIN BERTIN à 17h38.

Monsieur Jean-Luc LECLERCQ, Président, rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal du comité syndical du 5 décembre 2018
- Approbation du Procès-Verbal du comité syndical du 21 février 2019

2- FINANCES :

- Délibération n° 190325\_01 : Compte Administratif et affectation des résultats pour l'exercice 2018
- Présentation du rapport de la CCF joint au Compte Administratif.
- Délibération n° 190325\_02 : Présentation et Adoption du Budget Primitif pour l'exercice 2019
- Délibération n° 190325\_03 portant cession des Obligation d'Achats au Trésor (OAT)

3- DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC :

- Délibération n° 190325\_04 : Avenant n°4 portant sur une correction d'une erreur matérielle dans l'avenant 3

4- POINT D'INFORMATION :

- Association et réseau Graine Idf.

-----

▪ Approbation du Procès-Verbal du comité syndical du 5 décembre 2018

Monsieur le Président, Jean-Luc LECLERCQ, soumet le procès-verbal et demande s'il y a une remarque ou observation. Aucune remarque ni observation n'ont été émises. *Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.*

▪ Approbation du Procès-Verbal du comité syndical du 21 février 2019

Monsieur le Président, Jean-Luc LECLERCQ, soumet le procès-verbal et demande s'il y a une remarque ou observation. Aucune remarque ni observation n'ont été émises. *Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.*

2- FINANCES :

▪ PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET SON APPROBATION

Monsieur Jean Luc LECLERCQ rappelle les principes selon lesquels :

- Le Compte administratif établit le bilan de l'année écoulé. Il clôt le budget de l'année échue et permet d'établir les résultats des sections. Il est établi au regard d'une parfaite conformité avec le Compte de Gestion, qui lui, est construit par la Trésorerie Principale d'Asnières représentée par Monsieur Pierre PADOVANI.

Monsieur Jean Luc LECLERCQ, ne pouvant présider cette partie de l'ordre du jour, laisse la présidence au premier Vice-Président, Monsieur Pierre JACOB pour présenter ce premier point de l'ordre du jour et le soumettre aux membres du Comité Syndical.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF					II	
VUE D'ENSEMBLE					A1	
<b>EXECUTION DU BUDGET</b>						
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	a	24 914 797.51	g	26 887 873.85	1 973 076.34
	Section d'investissement	b	2 132 127.39	h	2 193 780.86	61 653.47
		+		+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	c	1 975 749.45 (si déficit)	i	(si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	d	(si déficit)	j	11 842 462.86 (si excédent)	
		=		=		
		<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>		<b>SOLDE D'EXECUTION</b>
TOTAL (réalisations + reports)		=a+b+c+d	29 022 674.35	=g+h+i+j	40 924 117.57	11 901 443.22
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	e		k		
	Section d'investissement	f	913 519.37	l		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f	913 519.37	=k+l		
		<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>		<b>SOLDE D'EXECUTION</b>
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	=a+c+e	26 890 546.96	=g+i+k	26 887 873.85	-2 673.11
	Section d'investissement	=b+d+f	3 045 646.76	=h+j+l	14 036 243.72	10 990 596.96
	TOTAL CUMULE	=a+b+c+d+e+f	29 936 193.72	=g+h+i+j+k+l	40 924 117.57	10 987 923.85

Monsieur Pierre JACOB, fait état de la Vue d'ensemble du compte administratif.

- Les taux de réalisation (\* hors excédents reportés) : Monsieur Pierre JACOB indique les taux de réalisation pour chaque section

Le constat qui en est fait reflète un bon niveau de prévision/réalisation de la section de fonctionnement et un niveau global meilleur sur la section d'investissement : 17.5 % en 2018 contre 13% en 2017.

S'agissant de l'investissement, Monsieur Pierre JACOB précise que 2,6M€ ont été réalisés en dépenses, et 1,4M€ en recettes (remboursement des opérations tiers). Les opérations pour le compte de tiers ont mobilisé 94% de l'investissement, dont 43% pour les projets de transports en commun. Sur les achats d'eau, Monsieur Pierre JACOB précise que l'opération a permis de faire entrer un nouveau fournisseur d'eau, le Syndicat des Eaux d'Île de France.

Le tableau ci-après indique les rapports chiffrés de la délégation.

	Dépenses		Recettes	
Achat d'eau Véolia	845 969,77 €	100,0%		
Achats d'eau à Suez	14 113 656,24 €	100,0%		
Vente d'eau a Suez			17 607 352,46 €	95,8%
<i>Gain sur les achats/revente d'eau : 2 647 726,45€</i>				
Loyers			701 261,64 €	89,0%
Performance			231 876,60 €	115,9%
Contrôle annuel de la délégation	235 419,10 €	93,4%		
<i>Gain sur les flux de la DSP : 3 345 445,59€</i>				

Enfin, Monsieur Pierre JACOB rappelle que le syndicat a pu honorer en 2018 la première échéance, à hauteur de 7,5M, de remboursement fixé dans le protocole transactionnel signé avec Suez pour régler l'engagement contractuel du SEPG sur la prise en charge des retraites du groupe fermé d'agents de la CEB, et ce grâce aux provisions réalisées les années passées.

Monsieur Pierre JACOB soumet au vote des membres du comité par chapitre le Bilan de la Section de Fonctionnement

- Recettes de fonctionnement

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		1 405.61			-1 405.61
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, SERVICES, MARCHANDISES	19 158 000.00	18 297 325.00			860 675.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	200 000.00	231 876.60			-31 876.60
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>19 358 000.00</b>	<b>18 530 607.21</b>			<b>827 382.79</b>
76	PRODUITS FINANCIERS	37 000.00	-8 132.00	9 812.00		35 320.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 500 000.00	186 777.53			7 333 222.47
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		7 930 000.00			-7 930 000.00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>26 895 000.00</b>	<b>26 619 252.74</b>	<b>9 812.00</b>		<b>265 935.26</b>
042	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>303 102.00</b>	<b>260 709.11</b>			<b>42 392.89</b>
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>303 102.00</b>	<b>260 709.11</b>			<b>42 392.89</b>
<b>TOTAL</b>		<b>27 198 102.00</b>	<b>26 879 961.85</b>	<b>9 812.00</b>		<b>308 328.15</b>
Pour information						
R 002	Excédent d'exploitation reporté de N-1					

- Dépenses de fonctionnement

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	16 099 567.15	15 809 194.12	93 831.66		196 541.37
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	641 418.94	611 151.15	1 915.00		28 350.19
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	93 083.66	39 801.59			53 282.07
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>16 834 069.75</b>	<b>16 460 146.86</b>	<b>95 746.66</b>		<b>278 173.63</b>
66	CHARGES FINANCIERES	23 857.40	21 311.86			2 545.54
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 511 000.00	7 509 568.88			1 431.12
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
76	PRODUITS FINANCIERS					
022	DEPENSES IMPREVUES					
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>24 368 924.55</b>	<b>23 991 027.60</b>	<b>95 746.66</b>		<b>282 150.29</b>
042	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>853 428.00</b>	<b>828 023.25</b>			<b>25 404.75</b>
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>853 428.00</b>	<b>828 023.25</b>			<b>25 404.75</b>
<b>TOTAL</b>		<b>25 222 352.55</b>	<b>24 819 050.85</b>	<b>95 746.66</b>		<b>307 555.04</b>
Pour information						
D 002	Déficit d'exploitation reporté de N-1	1 975 749.45				

Pour la section d'investissement :

- Recettes d'investissement

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
13 23	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES IMMOBILISATIONS EN COURS	2 766 454.00	1 365 757.61		1 400 696.39
<b>Total des recettes d'équipement</b>		2 766 454.00	1 365 757.61		1 400 696.39
<b>Total des recettes financières</b>					
4582	Total des opérations pour compte de tiers				
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		2 766 454.00	1 365 757.61		1 400 696.39
040 041	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS OPERATIONS PATRIMONIALES	853 428.00	826 123.25		27 304.75
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		853 428.00	826 123.25		27 304.75
<b>TOTAL</b>		3 619 882.00	2 191 880.86		1 428 001.14
<b>Pour information</b>					
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>		11 842 462.86			

- Dépenses d'investissement

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
20 21 23	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS EN COURS Total des opérations d'équipement	1 617 007.62 600 000.00 12 851 005.11	178 726.50 17 656.35 1 585 705.30	366 748.23 546 771.14	1 071 532.89 582 343.65 10 718 528.67
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		15 068 012.73	1 782 088.15	913 519.37	12 372 405.21
16 27	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	91 230.13	91 230.13		
<b>Total des dépenses financières</b>		91 230.13	91 230.13		
4581	Total des opérations pour compte de tiers				
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		15 159 242.86	1 873 318.28	913 519.37	12 372 405.21
040 041	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS OPERATIONS PATRIMONIALES	303 102.00	258 809.11		44 292.89
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		303 102.00	258 809.11		44 292.89
<b>TOTAL</b>		15 462 344.86	2 132 127.39	913 519.37	12 416 698.10
<b>Pour information</b>					
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>					

S'agissant du Bilan de Clôture, Monsieur Pierre JACOB fait constater la synthèse du solde, des reports et le Bilan de clôture par section :

- Pour la section d'investissement :
  - Le solde d'exécution est de 59 753,47€
  - Sont reportés 913 519,37€ d'engagements en investissement.
  - Le résultat reporté est de 11 842 462,86€
    - Bilan de clôture : 11 904 116,33€
- Pour la section de fonctionnement
  - Le solde d'exécution est de 1 974 976,34€.
  - Le résultat reporté (DM1) est de 1 975 749,45€
    - Bilan de clôture : -2673,11€
- Ainsi au global, l'exercice 2018 se termine avec un excédent de 11 901 443,22€.
  - Affectation en section de Fonctionnement : -2673,11€
  - Affectation en section d'investissement : 11 904 116,33€

Monsieur Pierre JACOB indique que le Compte Administratif doit annexer le rapport de la Commission de Contrôle des Finances. Ce document rappelle les caractéristiques du résultat et du bilan de la délégation pour l'année 2018.

▪ RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTROLE ET DES FINANCES (ANNEXE DU CA) :

Monsieur Pierre JACOB, Vice-Président donne la parole à Madame Christine BOURCET, Vice-présidente et membre de la CCF qui présente synthétiquement le rapport financier de la commission.

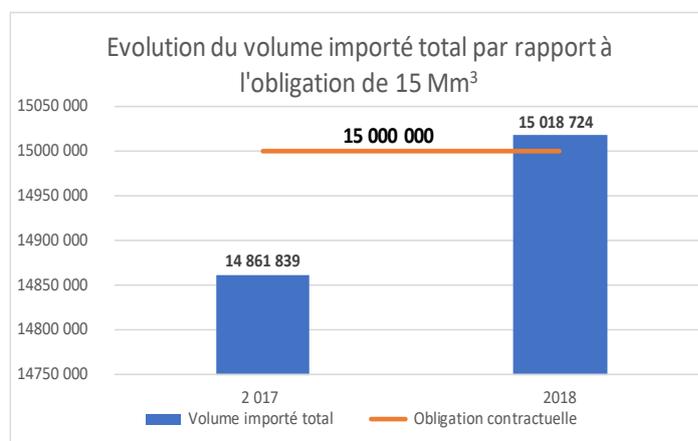
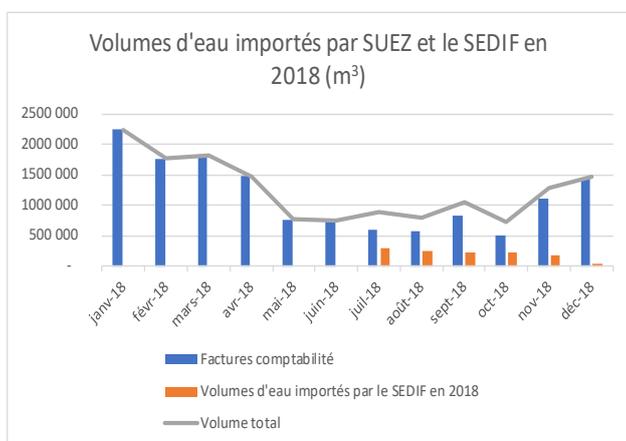
Madame Christine BOURCET indique que le bilan global est globalement positif. La synthèse du rapport qui est soumise aux membres du comité Syndical a permis de :

1. Contrôler les sommes perçues par le Syndicat en contrepartie des ventes d'eau au Déléguataire
2. Contrôler les redevances d'occupation des locaux par le Déléguataire
3. Contrôler les sommes perçues par le Syndicat correspondant à la performance non-atteinte par le Déléguataire

1. Le Contrôle des sommes perçues par le Syndicat en contrepartie des ventes d'eau du délégataire :

- ✓ Une obligation annuelle d'achat de 15 Millions de m<sup>3</sup> (Art 35)

Mme Christine Bourcet indique que le prix unitaire est passé de 1,1482€HT par m3 en 2017 à 1,1642€HT du 1er janvier au 30 juin 2018 puis à 1,3303 €HT avec la mise en place de la décarbonatation. En cumulant les volumes importés par SUEZ et le SEDIF, le délégataire respecte l'obligation de 15 M de m3 et la dépasse très légèrement.



- ✓ Contrôle de la volumétrie :

Mme Christine BOURCET indique que la volumétrie répond à des contraintes liées à la saisonnalité des achats et au respect du volume annuel contractuel, des volumes produits et le taux de production de l'usine (Art 74). Dans l'ensemble ; Mme Christine BOURCET indique que les volumes d'eaux importés étaient en hausse, toutefois, les volumes d'eaux produits par l'usine diminuent en 2018 de 2% (423 m3) :



Mme Christine BOURCET, indique cependant que le contrôle de la CCF relève pour 2018, une capacité de production de 62,1% contre une obligation contractuelle de 65%.

	2017	2018	2019	2020
Capacité de production	62,1%	62,1%	62,1%	62,1%
Obligation contractuelle	65%	65%	65%	65%

Mme Christine BOURCET poursuit en indiquant que le rapport fait état d'un bon équilibre Achat/production, que le taux de production de l'usine est très proche de l'obligation contractuelle mais reste légèrement en-dessous. Au total elle conclut que les volumes s'élevèrent à (15 018 724 + 23 519 029) = 38 537 753 m<sup>3</sup> contre une obligation à (15 000 000 + 24 632 920) = 39 632 920 m<sup>3</sup>

- ✓ Récapitulatif des sommes versées par le Délégué au SEPG en comparaison des dépenses réalisées pour les achats d'eau et excédent dégaqué par le SEPG :

Mme Christine BOURCET indique que pour l'année 2018, cet excédent s'élève à 3 906 592€ contre 3 449 305€ en 2017, soit 457 k€ de recettes en plus pour le SEPG. Si l'on rapporte les recettes totales (3 906 592 €) aux volumes totaux (38 804 207 m<sup>3</sup>), la recette du SEPG correspond à 10 centimes/ m<sup>3</sup> (mais ne tient pas compte des autres recettes).

Périodes	Volumes d'eau en m <sup>3</sup>	Dépenses d'achat	Dépenses d'achat	Dont Part fixe		Recettes d'achat	Ecart
		d'eau par le SEPG Suez En € HT	d'eau par le SEPG Véolia En € HT	Part fixe SUEZ En € HT	Part fixe Véolia EN HT	d'eau par SEPG EN € HT	dépenses/ recettes EN € HT
<b>TOTAL 2018</b>	<b>15 018 724</b>	<b>14 596 912</b>	<b>845 970</b>	<b>6 262 630</b>	<b>220 124</b>	<b>18 503 504</b>	<b>3 906 592</b>
janv-18	2 241 654	1 675 291,66 €	- €	494 836,66 €	- €	2 609 733,59 €	934 441,93 €
févr-18	1 766 446	1 427 330,28 €	- €	495 706,66 €	- €	2 056 496,43 €	629 166,15 €
mars-18	1 816 647	1 486 392,74 €	- €	508 128,33 €	- €	2 114 940,44 €	628 547,70 €
avr-18	1 480 216	1 306 593,08 €	- €	508 756,66 €	- €	1 723 267,47 €	416 674,38 €
mai-18	763 816	944 094,24 €	- €	522 773,33 €	- €	889 234,59 €	- 54 859,65 €
juin-18	740 641	934 551,67 €	- €	524 755,00 €	- €	862 254,25 €	- 72 297,41 €
juil-18	876 244	991 773,63 €	188 619,64 €	553 660,00 €	36 729,17 €	1 154 819,94 €	163 046,30 €
août-18	804 482	955 460,97 €	161 580,48 €	541 570,00 €	36 550,00 €	1 069 723,36 €	114 262,39 €
sept-18	1 040 552	1 115 127,36 €	150 818,44 €	527 723,34 €	36 621,67 €	1 383 809,46 €	268 682,10 €
oct-18	722 481	878 637,08 €	156 157,80 €	526 483,34 €	36 621,67 €	960 659,18 €	82 022,10 €
nov-18	1 286 856	1 324 994,67 €	129 159,96 €	529 325,00 €	36 729,17 €	1 711 551,81 €	386 557,14 €
déc-18	1 478 689	1 556 664,51 €	59 633,45 €	528 911,67 €	36 872,50 €	1 967 013,41 €	410 348,90 €

Mme Christine BOURCET rappelle l'importance du volume de 15M de m<sup>3</sup> et indique que le montant attendu est atteint, par conséquent le scénario économique est respecté.

## 2. Contrôle des redevances d'occupation des locaux par le Délégué

Mme Christine BOURCET rappelle l'article 11 du contrat de délégation qui stipule les modalités de mise à disposition du Délégué des locaux d'habitation et des locaux à caractère industriel et commercial :

Madame la Vice-présidente précise les attendus du contrat selon le tableau ci-après pour mémoire, elle indique que lors de la révision triennale, le local de Gennevilliers a été remis à la disposition du Syndicat. Ce retour en pleine propriété sera l'occasion de le mettre en vente pour l'année 2019. A titre informatif, ce local génère une perte de redevance à hauteur de 31K€ / an car il n'est plus utilisé :

Description	Montant (€ HT) par trimestre	Montant (€HT) annuel	Nombre de m <sup>2</sup> totaux
Bureaux et logements - 300 rue Paul Vaillant couturier, Nanterre	92 559,94	370 239,76	4 085
Logements, 108 rue des plaideurs Nanterre	7 745,75	30 983,00	333
Ateliers, magasins et logements, 1 rue des Grands Près, Nanterre	59 868,00	239 472,00	2 596
Bureaux, magasins et logement, 76 rue des Bas, Gennevilliers	7 745,75	30 983,00	530
<b>TOTAL au contrat</b>	<b>167 919,44</b>	<b>671 677,76</b>	<b>7 544,00</b>

Par ailleurs, Mme Christine BOURCET indique que le rapport fait état d'une augmentation de l'indice ICC de 2% entre 2017 et 2018 et de 4.4% depuis le début du contrat. Ainsi, l'évolution des redevances pour la seule année 2018 est illustrée selon le tableau ci-après de sorte que les attendus contractuels sont respectés :

ANNEE	Indice	Montant IIE locaux d'habitation	Montant IIE locaux à caractère industriel et commercial	Total facturé CCF
2 018	1,034119	54 437,20	119 211,52	173 648,72
2 018	1,034119	54 430,20	119 211,52	173 648,72
2 018	1,053970	55 482,18	121 499,92	176 982,10
2 018	1,0539702	55 482,18	121 499,92	176 982,10

Pour rappel, Madame la Vice-présidente indique les stipulations de l'avenant lié à la révision triennale. Elle rappelle que désormais le délégataire prend en charge les frais d'assurance des locaux mis à disposition. De même, le délégataire prend en charge les travaux d'entretien et de grosses réparations. Le SEPG prend en charge les travaux de renouvellement. Le délégataire devra avertir le SEPG le 30 septembre de l'année N-1 pour des travaux de renouvellement en année N. Tous les contrôles sont à la charge du délégataire excepté ceux à la charge du propriétaire.

Madame la vice-Présidente poursuit en soulignant que la CCF avait mis en évidence 2018 que les impôts locaux, la taxe sur les surfaces commerciales et la taxe sur les surfaces de stationnement n'étaient pas remboursés par le délégataire. Après vérification, seule l'année 2015 avait fait l'objet d'une refacturation mais pas les années 2016 à 2018. En 2018, ont été refacturés la part revenant à SUEZ des impôts locaux pour un montant total de 161 337,60€. Par ailleurs, les 1 446 € de taxe sur le logement vacant rue des Plaideurs ont été remboursés par les services fiscaux en 2018 pour 2017 et ne sont plus acquittés par le Syndicat.

	Montant des impôts refacturés
Exercice 2016	69 150,15
Exercice 2017	20 320,20
Exercice 2018	71 867,25
<b>TOTAL</b>	<b>161 337,60</b>

Enfin, le délégataire prend en charge tous les impôts locaux excepté la taxe foncière (dont la TEOM). Chaque année le SEPG refactura donc au délégataire les autres impôts en déduisant le local occupé par le SEPG.

### 3. Contrôle des sommes perçues par le Syndicat correspondant à la performance non-atteinte par le Délégataire

#### ✓ Évaluation de la performance globale annuelle (Art. 59.4)

- Madame Christine BOURCET indique que 5 indicateurs de référence sont utilisés pour mesurer la performance du délégataire. De même, une méthode de performance est donnée par le contrat de délégation. Elle permet de déterminer le niveau de performance atteint par le délégataire. Les tableaux ci-après en donnent l'illustration : :

Domaine	Indicateur de performance	Désignation indicateur
Continuité de service	Taux d'interruptions de service non programmées	ICS
Efficacité de la gestion patrimoniale des réseaux	Indice linéaire de pertes en réseaux	EGP
Qualité des eaux distribuées	Qualité bactériologique de l'eau	QED
Qualité du service aux usagers	Taux de réponse immédiate par contact téléphonique (< 2018) Taux de satisfaction post-contact des usagers (> 2018)	QSU
Soutenabilité environnementale du service	Taux de chantiers sans tranchées	SES

- Méthode de détermination de la performance pour chaque indicateur :

	Référentiel d'évaluation	Note Evaluation Annuelle	Echelle d'évaluation				
			Sous-Performance	Sous-performance partielle	Performance = objectif contractuel	Sur-performance partielle	Sur-performance
			0 point	1-49 points	50 points	51-99 points	100 points
1 - Continuité de service	Taux d'interruption de service non programmé	0 <-> 100	[VMin]	[VON]	[VON]	[VMax]	
2 - Efficacité de la gestion patrimoniale des réseaux	Indice Linéaire de Pertes (ILP)	0 <-> 100	[VMin]	[VON]	[VON]	[VMax]	
3 - Qualité de l'eau distribuée	Taux de conformité bactériologique + Taux abatement micropolluants	0 <-> 100	[VMin]	[VON]	[VON]	[VMax]	
4 - Qualité du service à l'utilisateur	Taux de satisfaction post-contact (NF Services)	0 <-> 100	[VMin]	[VON]	[VON]	[VMax]	
5 - Soutenabilité environnementale du service	Taux de chantiers sans tranchée	0 <-> 100	[VMin]	[VON]	[VON]	[VMax]	
Performance Globale de la Délégation (%)		[Somme Notes 1 à 5] / 500	0%		50%		100%

- ✓ La mesure de la performance pour l'année 2018, le rapport fait ressortir un bilan annuel du délégataire selon le tableau ci-après. Il permet de constater un niveau maximum sur les QED et le SES, un niveau nul sur le QSU et médian sur l'ICS. Enfin, l'indicateur EGP est faible et le délégataire ne connaît pas le montant final. Il correspond à l'ILP (L'ILP mesure le volume de pertes en eaux mises en distribution, il est exprimé en m3 perdus par km de réseau et par jour (définition par l'arrêté du 02 mai 2007)).

Indicateur	Référentiel d'évaluation	Valeur Indicateur			Valeur Indicateur au 31/12/2018	performance au 31/05/2018	Rappel 2017	
		pour Perf min 0%	pour Perf moy 50%	pour Perf max 100%				
ICS	Continuité de Service	Taux d'interruption du Service non programmée	2,0	1,4	1,0	1,36	55,0%	100,0%
EGP	Efficacité Gestion Patrimoniale	Indice Linéaire de Perte ILP	13,5	8,2	7,0	9,4	38,7%	14,9%
QED	Qualité de l'Eau Distribuée	Taux de Conformité bactériologique	99,5%	99,9%	100%	100,00%	100,0%	100,0%
QSU	Qualité de Service à l'Usager	Taux de satisfaction post contact	85%	90%	95%	69,4%	0,0%	56,5%
SES	Soutenabilité Environnementale du Service	Taux de Chantiers sans Tranchée	70%	80%	90%	90,0%	100,0%	100,0%
Résultat						58,7%	74,3%	

ICS	Continuité de Service	Taux d'interruption de service non programmée	2,0	1,4	1,0	1,36	55,0%	100,0%
EGP	Efficacité Gestion Patrimoniale	Indice Linéaire de Perte ILP	13,5	8,2	7,0	9,4	38,7%	14,9%
QED	Qualité de l'Eau Distribuée	Taux de Conformité bactériologique	99,5%	99,9%	100%	100,00%	100,0%	100,0%
QSU	Qualité de Service à l'Usager	Taux de satisfaction post contact	85%	90%	95%	69,4%	0,0%	56,5%
SES	Soutenabilité Environnementale du Service	Taux de Chantiers sans Tranchée	70%	80%	90%	90,0%	100,0%	100,0%
Résultat						58,7%	74,3%	

Pour avoir une vision plus large sur les performances du délégataire depuis le début du contrat en juillet 2015, Madame la Vice-Présidente présente le tableau de l'évolution de la performance pluriannuelle. Elle fait constater une diminution du niveau global dont une performance non-atteinte plus élevée :

Indicateur	Référénciel'évaluation		Performance 2018 – Hypothèse haute	Performance 2018 – Hypothèse basse	Performance 2017 RQG	Performance 2017 CCF	Performance 2016	Performance 2015
ICS	Continuité de Service	Taux d'interruption du Service non programmée	55,0%	55,0%	100,0%	100%	57,50%	67,10%
EGP	Efficacité Gestion Patrimoniale	Indice Linéaire de Perte ILP	38,7%	33,0%	17,4%	14,90%	69,80%	66,90%
QED	Qualité de l'Eau Distribuée	Taux de Conformité bactériologique	100,0%	100,0%	100,0%	100%	100%	100%
OSU	Qualité de Service à l'Usager	Taux de satisfaction post contact	0,0%	0,0%	56,5%	56,50%	50,50%	32,50%
SES	Soutenabilité Environnementale du Service	Taux de Chantiers sans Tranchée	100,0%	100,0%	100,0%	100%	100%	100%
			58,7%	57,6%	74,8%	74,3%	75,6%	73,3%

La révision Triennale a eu comme objectif de clarifier la performance qui se calcule sur le CA réel. A partir de janvier 2019, le délégataire sera évalué sur 14 indicateurs avec des pivots des mini-maxi parfois revus ainsi que la pondération.

- Pour information, le montant de la performance non-atteinte pour 2018. Le montant est de 411819 € : en hypothèse Haute et 422 787 en hypothèse Basse.

Madame la Vice-Présidente fait remarquer que la performance est moyenne voire moins bonne que l'année passée (chiffres provisoires) avec un chiffre d'affaires qui augmente et par conséquent une performance non-atteinte en forte hausse.

	2015	2016	2017 CCF	2017 RQG	2018 hypothèse haute	2018 hypothèse basse
2% du CA (€)	312138	916955	876580	919177	997140	997140
Performances moyennes	73,3%	75,6%	74,3%	74,3%	58,7%	57,6%
Enrds (€)	83341	224104	225456	231877	411819	422787

#### 4. Sur d'autres questions :

Madame la Vice-Présidente explique en synthèse qu'au terme de cette année 2017, les flux financiers totaux entre le délégataire et le Syndicat sont compris entre 5 181 010,24€ et 5 191 978,24€ répartis tel que :

- L'excédent tiré du mécanisme d'achat/revente d'eau en gros est de 3 906 592€
- Les loyers des bâtiments mis à disposition ont rapporté au Syndicat 701 261,64€
- La quote-part de la performance non atteinte pour l'année 2018 est comprise entre 411 819€ et 422 787€
- Les recettes exceptionnelles de remboursement d'impôts et taxes : 161 337,60€.

## Approbation de la Délibération :

Monsieur Pierre JACOB reprend la parole pour soumettre le compte Administratif et la délibération y afférente aux votes des membres du Comité.

### DELIBERATION N°190325-01 : Compte Administratif et affectation des résultats EXERCICE 2018

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants ;
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 ;
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du compte de gestion ;
- Considérant l'avis favorable de la Commission de Contrôle et des Finances dans sa séance du 21 mars 2019 sur son rapport émis à l'unanimité ;
- Commission Consultative des Services Publics Locaux dans sa séance du 22 mars 2019 sur son rapport émis à l'unanimité ;
- Considérant que M. Pierre JACOB a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif 2018,
- Considérant que M. Jean Luc LECLERCQ, Président, s'est retiré pour laisser la Présidence à M. Pierre JACOB pour le vote du compte administratif,
- Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Jean-Luc LECLERCQ, Président.
- Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable,

Le COMITE SYNDICAL,

À la majorité par           ...21.....voix « POUR »  
  .....0...voix « CONTRE »  
  .....0.....Abstentions

DECIDE

Article 1 : Lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif.

Article 2 : Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit :

- en dépenses d'investissement : .....913 519.37 € tels que ... :
- Chapitre 20 : Immobilisations corporelles : 366 748.23 €
- Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 546 771.14 €

Article 4 : Arrête les résultats suivants du Compte administratif 2018 tels que résumés ci-dessous :

- Un déficit de fonctionnement de .....2673,11 €.....
- Un excédent d'investissement de ....11 904 116,33 €.....
- Soit un excédent total de .....11 901 443,22 €.....

Article 5 : Affecte le résultat déficitaire de fonctionnement comme suit :

- Déficit reporté en section de Fonctionnement (Chapitre 002 « Résultat d'exploitation reporté »), soit.....2673,11 €.....

Article 6 : Affecte le résultat excédentaire de la section d'investissement comme suit :

- Excédent reporté en section d'investissement (Chapitre 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »), soit 11 904 116,33 €.....

*LA DÉLIBÉRATION N°190325-01 EST ADOPTÉE A L'HUNANIMITE*

#### ▪ PRESENTATION ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2019

Monsieur le Président informe le Comité en amont de sa présentation que des modifications de dernière minute portant sur des écritures comptables ont été nécessaires à la demande de la trésorerie principale du syndicat. Il donne à ce sujet la parole à Monsieur PADOVANI, trésorier Principal d'Asnières sur Seine.

Monsieur Pierre PADOVANI : « Des modifications ont été apportées correspondant à des mécanismes complexes au projet du budget ce qui explique les feuillets complémentaires qui ont été consolidés avec le document budgétaire. Ces éléments sont de deux ordres :

- L'imputation en section de fonctionnement d'un élément d'amortissement au lieu d'investissement datant des budgets antérieurs et reconduits a été corrigé afin de valider le compte de gestion. Il s'agit du compte lié à un projet d'aménagement de terrain dont l'imputation a été effectuée sur le compte 272. Cette modification a eu pour effet de modifier légèrement le déficit constaté en résultat de fonctionnement qui a été porté à 2673.11 € au lieu de 773 €. Cette modification a permis de réajuster l'équilibre budgétaire en section de fonctionnement.

- Par ailleurs, La cession envisagée du Bas de Gennevilliers a d'abord été intégrée comptablement et budgétairement au sein des prévisions budgétaires car le bien n'étant pas déclaré à l'actif, après la remise en pleine propriété au SEPG suite à la délibération du 05/12/2018, a d'abord fait l'objet d'une estimation tant au niveau du terrain que sur le bâti. Cette dotation au niveau de l'investissement a eu pour corollaire une écriture d'ordre au sein de la section de fonctionnement, ce qui a eu pour effet la modification des prévisions tant au niveau de la section d'investissement que celle de fonctionnement.

Les différentes écritures étaient nécessaires car elles ont permis de mettre à jours toutes les écritures d'ordre ».

PRÉSENTATION ANALYTIQUE DU BUDGET 2019 :

Monsieur le Président entame la présentation du budget en commençant par la section de fonctionnement.

- Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>25 025 636,22 €</b>	<b>25 025 636,22 €</b>
<b>Résultats</b>	<b>2673,11 €</b>	<b>- €</b>
<b>Flux de la délégation</b>	<b>19 289 237,00 €</b>	<b>23 756 427,11 €</b>
Achats d'eau SEDIF/VEOLIA	2 000 000,00 €	
Achats d'eau à SUEZ	17 102 487,00 €	
Vente d'eau à SUEZ		22 481 333,11 €
Loyers		695 675,00 €
Contrôle annuel de la délégation	65 800,00 €	
Performance		579 419,00 €
Etudes AMO spécifiques	120 950,00 €	
<b>Opérations uniques</b>	<b>3 314 531,13 €</b>	<b>500,00 €</b>
Identité et image de marque	130 000,00 €	
Administration numérique	25 000,00 €	
Maintenance informatique et télécommunication	50 189,00 €	
Etudes générales	52 000,00 €	
Gestion patrimoniale	45 986,13 €	
Interconnexions	20 000,00 €	
Programmes du siège du SEPG	17 010,00 €	
Solidarité internationale	50 000,00 €	
CEB	2 500 000,00 €	
Divers (frais de gestion, petits achats particuliers, publicité des marchés)	374 346,00 €	500,00 €
<b>Frais courants</b>	<b>1 212 126,76 €</b>	<b>60 000,00 €</b>
Ressources Humaines	800 756,76 €	
Ressources matérielles	10 000,00 €	
Régie	14 000,00 €	
Impôts et taxes	340 000,00 €	60 000,00 €
Entretien ménage	8 200,00 €	
Maintenance (ascenseur, gestion locative, SSI)	3 170,00 €	
Fournitures et petits équipements	36 000,00 €	
<b>Opérations comptables</b>	<b>1 208 968,22 €</b>	<b>1 208 709,11 €</b>
Étalement des subventions		258 809,11 €
Opérations financières	21 001,97 €	
Amortissement des biens		1 900,00 €
Éléments d'actifs	1 187 966,25 €	948 000,00 €

Solde de 4 467 190,11€

Monsieur le Président procède ensuite à la présentation de la section d'investissement et donne oralement en synthèse les prévisions et les perspectives pour l'année 2019.

- Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>19 636 959,58 €</b>	<b>19 636 959,58 €</b>
<b>Résultats</b>		<b>11 902 216,33 €</b>
<b>Opérations uniques</b>	<b>923 167,97 €</b>	<b>45 000,00 €</b>
Aménagement des balades et de la parcelle	550 000,00 €	45 000,00 €
Aménagement des bureaux	290 000,00 €	
Identité et image de marque	10 000,00 €	
Achat mobilier et informatique	36 500,00 €	
Maintenance informatique et télécommunication	10 000,00 €	
DECI	26 667,97 €	
<b>Gestion patrimoniale</b>	<b>5 272 003,90 €</b>	<b>226 375,00 €</b>
Etudes générales	170 000,00 €	14 000,00 €
Gestion patrimoniale	1 308 999,55 €	212 375,00 €
Travaux canalisations	318 238,71 €	
Travaux canalisations exhaure	3 344 351,64 €	
Travaux génie civil galeries techniques	130 414,00 €	
<b>Opérations pour le compte des tiers</b>	<b>13 089 352,11 €</b>	<b>5 662 176,00 €</b>
Opérations des tiers	2 898 500,00 €	2 055 080,00 €
Suivis des opérations tiers	378 526,71 €	
CD 92	328 618,00 €	21 000,00 €
Tramway t1	3 654 682,31 €	226 300,00 €
EOLE	1 251 354,65 €	885 200,00 €
EPADESA	3 631 727,46 €	1 803 400,00 €
SGP ligne 15	945 942,98 €	671 196,00 €
<b>Opérations comptables</b>	<b>352 435,60 €</b>	<b>1 801 192,25 €</b>
Operations financières	93 626,49 €	
Amortissement des biens		827 673,25 €
Eléments d'actifs	258 809,11 €	973 519,00 €

Monsieur le Président appelle l'attention des membres du Comité sur l'importance des sommes à engager sur des opérations obligatoires d'intérêt public liées aux transports en Ile-de-France comme l'extension de la ligne de tramway n°1, Éole ou Grand Paris Express ou encore sur des réseaux du périmètre de la Défense (EPADESA). Il souligne aussi l'importance encore en 2019 des travaux pour compte de tiers.

En ce qui concerne les décisions propres au syndicat, le Président met l'accent sur la priorité donnée aux travaux à réaliser sur les canalisations d'exhaure (alimentation de l'usine du Mont-Valérien par l'eau de Seine via la station de pompage Pagès). Ces canalisations sont vitales. Il conviendra de programmer les travaux après expertise de leur état. Ces travaux sont importants et seront complexes dans la mesure où ces canalisations de très gros diamètres (3 canalisations de 800mm) traversent la ville de Suresnes sous des voies stratégiques à grande circulation.

Les autres investissements importants de 2019 à souligner concernent la gestion patrimoniale du syndicat, la réalisation des balades pédagogiques (élément de notre communication vers les usagers et les scolaires), et enfin l'aménagement des bureaux du siège du syndicat pour répondre à l'accroissement des tâches et des effectifs.

Monsieur le Président reprend ensuite une présentation du Budget par Chapitre.

## Section de fonctionnement : les recettes

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			500.00	500.00	500.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			23 177 009.11	23 177 009.11	23 177 009.11
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, SERVICES, MARCHANDISES	19 158 000.00		1 900.00	1 900.00	1 900.00
72	PRODUCTION IMMOBILISEE			411 819.00	411 819.00	411 819.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	200 000.00				
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>19 358 000.00</b>		<b>23 591 227.11</b>	<b>23 591 227.11</b>	<b>23 591 227.11</b>
76	PRODUITS FINANCIERS	37 000.00				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 500 000.00		1 175 600.00	1 175 600.00	1 175 600.00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>26 895 000.00</b>		<b>24 766 827.11</b>	<b>24 766 827.11</b>	<b>24 766 827.11</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	303 102.00		258 809.11	258 809.11	258 809.11
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>303 102.00</b>		<b>258 809.11</b>	<b>258 809.11</b>	<b>258 809.11</b>
<b>TOTAL</b>		<b>27 198 102.00</b>		<b>25 025 636.22</b>	<b>25 025 636.22</b>	<b>25 025 636.22</b>
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						
=						
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)</b>						<b>25 025 636.22</b>

## Section de fonctionnement : les dépenses

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	16 099 567.15		20 248 292.13	20 248 292.13	20 248 292.13
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	641 418.34		665 156.76	665 156.76	665 156.76
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	93 083.66		90 700.00	90 700.00	90 700.00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>16 834 067.15</b>		<b>21 004 148.89</b>	<b>21 004 148.89</b>	<b>21 004 148.89</b>
66	CHARGES FINANCIERES	23 857.40		21 001.97	21 001.97	21 001.97
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 511 000.00		2 811 746.00	2 811 746.00	2 811 746.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
76	PRODUITS FINANCIERS					
022	DEPENSES IMPREVUES					
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>24 368 924.55</b>		<b>23 836 896.86</b>	<b>23 836 896.86</b>	<b>23 836 896.86</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	853 428.00		1 187 966.25	1 187 966.25	1 187 966.25
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>853 428.00</b>		<b>1 187 966.25</b>	<b>1 187 966.25</b>	<b>1 187 966.25</b>
<b>TOTAL</b>		<b>25 222 352.55</b>		<b>25 024 863.11</b>	<b>25 024 863.11</b>	<b>25 024 863.11</b>
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						773.11
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)</b>						<b>25 025 636.22</b>

## Section d'investissement : les recettes

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	2 766 454.00		5 392 751.00	5 392 751.00	5 392 751.00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 766 454.00</b>		<b>5 392 751.00</b>	<b>5 392 751.00</b>	<b>5 392 751.00</b>
<b>Total des recettes financières</b>						
4582	Total des opérations pour compte de tiers					
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>2 766 454.00</b>		<b>5 392 751.00</b>	<b>5 392 751.00</b>	<b>5 392 751.00</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	836 231.26		1 182 066.25	1 182 066.25	1 182 066.25
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			1 159 926.00	1 159 926.00	1 159 926.00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>836 231.26</b>		<b>2 341 992.25</b>	<b>2 341 992.25</b>	<b>2 341 992.25</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 602 685.26</b>		<b>7 734 743.25</b>	<b>7 734 743.25</b>	<b>7 734 743.25</b>
+						
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						11 902 216.33
=						
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)</b>						<b>19 636 959.58</b>

## Section d'investissement : les dépenses

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 617 097,62	366 746,23	913 837,97	913 837,97	1 280 586,20
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	609 000,00		286 500,00	286 500,00	286 500,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	12 951 005,11	546 771,14	17 170 866,64	17 170 666,64	17 717 437,76
	Total des opérations d'équipement					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>16 098 012,73</b>	<b>913 519,37</b>	<b>18 371 004,61</b>	<b>18 371 004,61</b>	<b>19 284 523,98</b>
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	91 230,13		93 626,49	93 626,49	93 626,49
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>91 230,13</b>		<b>93 626,49</b>	<b>93 626,49</b>	<b>93 626,49</b>
4581	Total des opérations pour compte de tiers					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>15 159 242,86</b>	<b>913 519,37</b>	<b>18 464 631,10</b>	<b>18 464 631,10</b>	<b>19 378 150,47</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	303 102,00		258 809,11	258 809,11	258 809,11
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>303 102,00</b>		<b>258 809,11</b>	<b>258 809,11</b>	<b>258 809,11</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>15 462 344,86</b>	<b>913 519,37</b>	<b>18 723 440,21</b>	<b>18 723 440,21</b>	<b>19 636 959,58</b>
						+
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						
						=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)</b>						<b>19 636 959,58</b>

Le bilan global du budget primitif 2019 s'établit ainsi à :

	Reports de 2018	Propositions nouvelles	Budget 2019
<u>Section d'investissement</u>			
DÉPENSES	913 519,37 €	18 418 727,21 €	19 332 246,58 €
RECETTES	11 902 216,33 €	7 734 753,25 €	19 332 246,58 €
<u>Section de fonctionnement</u>			
DÉPENSES	2673,11 €	25 022 963,11 €	25 025 636,22 €
RECETTES	- €	25 022 963,22 €	25 025 636,22 €

### Approbation de la Délibération :

Monsieur le Président soumet le Projet de Budget au Comité et propose un vote par chapitre.

#### DELIBERATION N°190325-02 : BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2019

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1 à L 2343-2 ;
- Vu la délibération en date du 25 mars 2019 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires relatives au projet de Budget Primitif de l'année 2019 ;
- Considérant que le Budget Primitif de l'année 2019 est arrêté en dépenses et en recettes aux montants suivants :

	Reports de 2018	Propositions nouvelles	Budget 2019
<u>Section d'investissement</u>			
DÉPENSES	913 519,37 €	18 418 727,21 €	19 332 246,58 €
RECETTES	11 902 216,33 €	7 734 753,25 €	19 332 246,58 €
<u>Section de fonctionnement</u>			
DÉPENSES	2673,11 €	25 022 963,11 €	25 025 636,22 €
RECETTES	- €	25 022 963,22 €	25 025 636,22 €

Considérant qu'il y a lieu de voter le Budget Primitif pour l'exercice 2019 ;

Sur proposition du Président ;

Après en avoir délibéré,

Le COMITE SYNDICAL,

À la majorité par

...21.....voix « POUR »

...0.....voix « CONTRE »

...0.....Abstentions

## DÉCIDE

Article unique : adopte le Budget Primitif pour l'exercice 2019, présenté en équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 44 357 882.80 €uros dont 19 332 246,58 €uros en section d'investissement et 25 025 636,22 €uros en section de fonctionnement, dont le détail est précisé dans le document budgétaire réglementaire.

*LA DÉLIBÉRATION N°190325-02 EST ADOPTÉE À L'HUNANIMITÉ*

### ▪ CESSION DES TITRES MOBILIERS - OBLIGATIONS ASSIMILABLES DU TRESOR (OAT)

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du le 26 mars 2005, le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers avait placé 47 440.00 € sur des Obligations d'Achats au Trésor (OAT). Il fût un temps où les OAT se pratiquaient dans le cadre des financements des bons de trésor.

Aujourd'hui, dans le cadre de la remise à plat des finances du Syndicat, il est proposé de céder ces OAT, qui aujourd'hui ne rapportent annuellement que 1 880€. N'ayant aucun impact réel sur les recettes du Syndicat, Monsieur le Président propose aux membres du Comité de céder ces titres.

#### Approbation de la Délibération :

Monsieur le Président soumet le Projet de délibération concernant les obligations assimilables du Trésor (OAT).

### DELIBERATION N° N°190325\_03 PORTANT CESSION DES TITRES MOBILIERS - OBLIGATIONS ASSIMILABLES DU TRESOR (OAT)

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants ;
- Vu la délibération n° 192503-02 approuvant le Budget Primitif 2019 ;
- Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable,
- Vu le Budget Primitif approuvé par délibération le 29 mars 2005 qui prévoit un placement budgétaire de 47 440.00 € ;
- Considérant que le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers dispose de 44 800 Obligations Assimilables du Trésor (O.A.T) acquises en 2005 ;
- Considérant que la cession des Obligations Assimilables au Trésor nécessite l'approbation du comité Syndical ;
- Considérant que dans le cadre des prévisions du Budget Primitif, il y a lieu de prévoir la constatation comptable liée à la cession des O.A.T

Le COMITE SYNDICAL,

À la majorité par

...21.....voix « POUR »

...0.....voix « CONTRE »

...0.....Abstentions

## DÉCIDE

Article 1 : Décide de céder les 44 800 obligations assimilables du trésor (O.A.T)

Article 2 : Constate les éléments comptables et opérations d'ordre suivants au Budget primitif 2019 :

48000 € au 775 en recettes d'exploitation « Créances sur cessions d'immobilisations » correspondant à la plus-value prévisionnelle obtenue à partir du cours de l'obligation (111.91% valeur juin 2018) + Coupon couru (0.7089 % valeur juin 2018) X valeur nominale (1 € valeur juin 2018) X la quantité (44800).

47430 € au 675 en dépenses d'exploitation « Valeurs comptables des immobilisations cédées »

47430 € au 272 en recettes d'investissement « Valeurs comptables des immobilisations »

*LA DÉLIBÉRATION N°190325-03 EST ADOPTÉE À L'HUNANIMITÉ*

### 3- DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC :

- Avenant correctif n°4 au contrat de Délégation par affermage de l'exploitation du service de l'eau potable (DSP)

Monsieur le Président rappelle que la révision triennale, qui a donné lieu à l'avenant n° 3, faisait apparaître quelques erreurs matérielles mais sans incidence sur la portée du contrat ou la négociation menée. A juste titre, l'avenant n° 4 qui est soumis au comité corrige les erreurs figurant à l'avenant n° 3 relatif à la renégociation triennale dont le teneur porte, d'une part, sur la formule de révision de l'article 59-6, d'autre part, sur la numérotation d'articles et notamment de l'article 59-8 et enfin, sur la mise à jour la liste des annexes et notamment l'annexe 10H (convention de facturation de l'assainissement) signée par les parties depuis l'avenant n°3.

- S'agissant de la formule de révision des prix de l'article 59-6, M. Jean-Luc LECLERCQ indique que l'avenant N°3 avait intégré l'IHS, l'indice France pour la soude de la manière suivante :  $0.0119 * 0.5 * (IHS/IHS0)$ . Or, le « 0.5 » a été positionné sur le coefficient global et non pas sur sa variation comme le souhaitait les parties lorsque cet avenant a été rédigé. M. Jean-Luc LECLERCQ poursuit en précisant que « *Rédigée ainsi, la formule ne traduit pas la prise en compte de la volatilité de cet indice, et même au contraire, quand le prix de la soude augmente, l'actualisation diminue* ». En l'état, si le prix de la soude passe par exemple de 100 (IHS0) à 160 (IHS), alors coefficient est inférieur à zéro alors que le prix augmente :  $0.0119 * 0.5 * (160/100) = 0.0119 * 0.8$ .

Il est alors proposé de corriger la formule en appliquant bien ce qui a été négocié avec le délégataire, à savoir la prise en compte à hauteur de 50% de la variation du prix de la soude, soit :  $0.0119 * ((0.5 * ((IHS/IHS0) - 1)) + 1)$

Dès lors, en appliquant le même exemple, de 100 (IHS0) à 160 (IHS), alors l'actualisation suit bien, proportionnellement, la hausse du prix de la soude, soit :  $0.0119 * ((0.5 * ((160/100) - 1)) + 1) = 0.0119 * 1.3$

- M. Jean-Luc LECLERCQ précise, par ailleurs, que sur la numérotation d'articles, l'article 59-8 est utilisé deux fois dans l'avenant N°3. L'avenant permet ainsi d'attribuer l'article 59-8 au fonds éco-solidaire et de créer l'article 59-9 pour le fond « travaux GC ».
- Enfin, la mise à jour de l'annexe 10H, a été signée par les parties après l'entrée en vigueur de l'avenant n°3. Sa version signée est annexée au présent avenant. Cette annexe annule et remplace la précédente annexe 10H.

#### Approbation de la Délibération :

Monsieur le Président soumet le Projet de délibération concernant l'avenant n° 4 au contrat de délégation de service public de l'eau potable généré par affermage.

#### DÉLIBÉRATION N° 190325\_04 : AVENANT N°4 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIF A LA GESTION DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

- Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et notamment son article L3131-35-1 ;
- Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 et notamment son article R. 3135-7 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1411-6 ;
- Vu le contrat de délégation de service public liant le SEPG et son concessionnaire SUEZ Eau France relatif à la gestion du service public de l'eau potable ;
- Vu l'avenant n°3 délibéré en date du 5 décembre 2018,
- Vu le projet d'avenant n°4 au contrat de délégation de service public liant le SEPG et son concessionnaire SUEZ Eau France relatif à la gestion du service public de l'eau potable ;
- Considérant que les modifications apportées au projet d'avenant n°4 au contrat de délégation de service public liant le SEPG et son concessionnaire SUEZ Eau France relatif à la gestion du service public de l'eau potable portent sur deux erreurs matérielles dans la formule de révision des prix de l'article 59-6 d'une part et dans la numérotation des articles avec deux articles (article 59-8) portant le même numéro, d'autre part. De plus, il met à jour la liste des annexes : l'annexe 10h signée depuis l'avenant n°3.
- Considérant que le projet d'avenant n°4 au contrat de délégation de service public relatif à la gestion du service de l'eau potable n'apporte aucune modification substantielle au sens de l'article L.3131-35-31 du Code de la commande publique.
- Considérant que l'avenant n°4 donne lieu à débat,

Le COMITE SYNDICAL,

À la majorité par

...21.....voix « POUR »

....0.....voix « CONTRE »

....0.....Abstentions

DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : Approuve le projet d'avenant n°4 au contrat de délégation de service public relatif à la gestion du service public de l'eau potable joint à la présente délibération.

Article 2 : Autorise le Président à signer l'avenant n°4 au contrat de délégation de service public relatif à la gestion du service public de l'eau potable.

Article 3 : Charge le Président de l'exécution de la présente délibération.

*LA DÉLIBÉRATION N° 190325-04 EST ADOPTEE A L'HUNANIMITE*

## 4 - POINT INFORMATION

Monsieur Jean-Luc LECLERCQ rappelle que lors du Comité du 18 septembre 2018, Une délibération a été approuvée concernant l'adhésion à l'association GRAINE IDF par décision n° 180928\_07. Ce point d'information est l'occasion pour les membres du Comité qui n'en n'ont pas pris connaissance, d'avoir l'ensemble les caractéristiques de l'association et le mode de fonctionnement.

### Association GRAINE IDF

Graine IDF n'est autre que le sigle de Groupement Régional d'Animation et d'Information sur la Nature et l'Environnement en Ile-de-France. Association loi 1901, le GRAINE Ile-de-France rassemble les structures, institutions, entreprises et les individuels qui s'investissent dans l'éducation à l'environnement (EE) sur le territoire francilien.

#### Son histoire

Son histoire débute le 20 mars 1985, lorsque François LAPOIX, Maître de conférences au Muséum national d'Histoire naturelle de Paris décide d'écrire à l'ensemble des acteurs franciliens de l'éducation à l'environnement pour se réunir "afin de faire le point et le bilan de la situation et rédiger en commun un petit manifeste."

En 1991, le groupement se voit évoluer en association loi 1901.

#### Ses missions

Graine IDF ce sont des journées d'échanges, des commissions thématiques et des possibilités de pouvoir s'informer et orienter.

Le GRAINE IdF utilise différents supports pour encourager l'échange de pratiques entre acteurs de terrain, faciliter le partage d'expériences, inciter à la mutualisation des outils et la transmission des savoirs et savoir-faire, accompagner l'émergence de projets, susciter des actions communes et favoriser l'éclosion de nouvelles idées.

Une à trois fois par an, le GRAINE IDF organise des journées d'échanges ouvertes à tous. Elles permettent aux acteurs locaux de se rencontrer et d'échanger sur leurs réflexions et leurs pratiques pédagogiques autour d'une problématique commune.

Pour favoriser la réflexion et les échanges sur la durée, le GRAINE IdF anime des commissions composées de membres du réseau. Accompagnés par les permanents de l'association, ces groupes de travail planchent sur des thématiques définies par les adhérents eux-mêmes et participent ainsi à la conception et la réalisation de grands projets.

#### Son équipe

##### L'équipe permanente

- Florent RAULIN / Directeur / Met en œuvre le projet associatif ; Participe aux côtés des élus à la vie statutaire de l'association (Assemblée Générale, Conseils d'administration...) ; Gère les aspects administratifs, financiers et les ressources humaines de l'association ; S'occupe des relations partenariales et du développement ; Accompagne des porteurs de projets d'éducation à l'environnement ; Est référent inter-réseaux. Contact : [florent.raulin@graine-idf.org](mailto:florent.raulin@graine-idf.org)
- Emma Wacogne / Animatrice de réseau / Formation, emploi, projets territoriaux / Est référente emploi et formation ; Coordonne la commission Formations ; Conduit la dynamique autour de l'éducation à la prévention des déchets ; Coordonne le centre de ressources ; Coordonne et développe des projets territoriaux. Contact : [emma.wacogne@graine-idf.org](mailto:emma.wacogne@graine-idf.org)
- Flore Ghetti / Animatrice de réseau / Communication et relation aux acteurs / Gère les relations avec les adhérents ; Décline les supports de communication ; Anime la commission Plume ; Coordonne la dynamique Tableau de Bord de l'EEDD en IdF ; Coordonne et développe des projets territoriaux. Contact : [flore.ghetti@graine-idf.org](mailto:flore.ghetti@graine-idf.org)
- Radia GHOMMID / Entretien des locaux

##### Le conseil d'administration

Il est composé d'individuels et de représentants de structures parmi les adhérents. Un collège de six co-présidents forme le bureau.

###### Le bureau

- Marc BELLETANTE / Co-président en charge des finances
- Antoine CASSARD-LAFON / Co-président en charge de la vie associative
- François LASSERRE / Co-président en charge des partenariats et de la communication
- Laëtitia Barbier / Co-présidente en charge des ressources humaines
- Les autres administrateurs
  - Claude BOURQUARD / Co-président en charge du projet éducatif
  - Paula BRUZZONE-ROUGET / Administratrice missionnée communication
  - François CARREZ / Administrateur missionnée "Sortir !"
  - Clément CHARLEUX / Régie de quartiers de Nanterre
  - Anne DIELEMAN / Administratrice missionnée temps d'échanges
  - Lucille BOURGEOIS / Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)
  - Patricia THORAL / Ferme d'Élancourt

## Les commissions

Ouvertes aux adhérents, les commissions sont des groupes de réflexion et de travail qui permettent de s'investir à part entière dans les activités du réseau.

Leurs membres se réunissent plusieurs fois par an pour échanger et produire des actions (animations, rencontres, formations, outils pédagogiques...) autour de thématiques définies. Les commissions sont évolutives en fonction de l'actualité, de l'intérêt des adhérents...

Et chaque adhérent peut proposer aux autres une thématique de réflexion. À ce jour, le réseau compte cinq commissions toutes accompagnées par un membre référent de l'équipe du GRAINE IDF :

- La commission Formations : ses membres travaillent sur le contenu et la mise en place de différentes formations.
- La commission Plume : les journalistes amateurs alimentent le bulletin d'information du réseau La Plume, édité trois fois par an.
- La commission Jardin : Échanges de plantes, trucs et astuces, expériences ou création de jardin communautaires, ce sont les besoins et les envies des "acteurs-jardins" qui sont soulevés au sein de cette commission.
- La commission Sortir : regroupe des bénévoles souhaitant encourager et diffuser les activités d'éducation à l'environnement dehors.
- La commission Biodiversité : définir des objectifs éducatifs en termes de biodiversité et de permettre à ses membres d'échanger sur leurs méthodes et pratiques respectives.

## Des partenariats de toute sorte

- Des pouvoirs publics : Conseil régional d'Ile-de-France, Ville de Paris, Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Ile-de-France (DRIEE-IF), Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie en Île-de-France (ADEME IdF), Agence de l'Eau Seine-Normandie, Direction régionale et départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS).
- Des entreprises : Eco-Emballages, Lyonnaise des Eaux, Eco-PSE, Biotope, Nacarat, InSystem.
- Des associations : Réseau École et Nature, les Francas Île-de-France, Natureparif (agence régionale de la biodiversité), Arene IdF, Coordination Régionale des associations de jeunesse et d'éducation populaire en Île-de-France (CRAJEP IDF), Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (CEMEA)...

Pour la création de supports pédagogiques : Natureparif et Maison de l'environnement de Sénart - Jardiner au naturel avec les enfants (2010)

Pour la présentation du fonctionnement en réseau auprès de délégations étrangères : Université des sciences Nihon (Japon) Délégation coréenne (2009)

Pour la coordination d'événements pédagogiques : Mairie de Nanterre - Festival Eco-Zone (2011) Mairie de Paris - Semaine du Développement Durable (2011) Nature & Découvertes - Z'à Nous la Terre (2010), Z'à Nous la Nature et Z'à Nous la Terre (2011) Bercy Village - Décathlon - La Belle Rando

Pour des études prospectives des acteurs d'un territoire : SIARH - Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautill (2010 - 2011) Conseil général de Seine-Saint-Denis (2009 -2011) Conseil général de Seine-et-Marne (2007).

Pour la coordination de programmes pédagogiques de sensibilisation : Lyonnaise des Eaux Ile-de-France Eco-Emballages SMITOM Lombric Sigidurs Siredom- Institut Catholique de Paris

Enfin pour des interventions en colloques, débats, conférences : Université de Cergy-Pontoise (2010-2011) Mairie de Colombes (2010) Mairie des Ulis (2010)

Graine est avant tout un réseau. Il cohabite avec d'autres structures régionales ou départementales.

Il ne s'agit pas d'une fédération. Chacun de ces réseaux mène son action à sa façon et dispose ainsi de ses propres statuts, objectifs pédagogiques, projets éducatifs, partenaires et mode de représentation. Pour autant ces réseaux adhèrent aux valeurs et au projet du Réseau école & Nature, réseau national de l'éducation à l'environnement.

De nombreuses rencontres sont organisées pour favoriser le lien et les échanges d'expérience entre les animateurs des différents réseaux territoriaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Le Président  
Jean-Luc

LECLERCQ

